La justice laisse libre sous contrôle judiciaire le djihadiste Monameh Gouji, mis en examen dans une affaire de braquage… Il en profite pour donner une fausse adresse et rejoindre un proche fiché pour terrorisme (MàJ : 14 mois ferme)

01/04/2025 à 16h04



01/04/2025

INFO LE FIGARO – En libération conditionnelle après sa détention provisoire pour une affaire de braquage, Monameh Goujih est accusé d'avoir donné une adresse de résidence à Manosque, alors qu'il se trouvait à Marseille chez un ami fiché pour terrorisme.

Monameh Goujih avait été placé en détention provisoire au début de l'année 2024 dans le cadre de sa mise en examen pour un braquage. (…)

La cour d’appel d’Aix-en-Provence a confirmé lundi la peine de 14 mois de prison à l’encontre du djihadiste Monameh Goujih, a appris Le Figaro auprès de son avocat. (…) peine prononcée en première instance pour non-déclaration de changement d’adresse par une personne enregistrée dans le fichier des auteurs d’infractions terroristes (…)

Le Figaro

19/12/2024

Un homme a été jugé en comparution immédiate, ce jeudi 19 décembre, au tribunal correctionnel de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence). Âgé de 45 ans, l’individu était sorti de détention provisoire le 28 novembre dernier dans le cadre d’un dossier d’instruction à Tours (Indre-et-Loire) pour des faits de vols à main armée, enlèvement et séquestration.

Placé sous contrôle judiciaire, il devait régulièrement venir pointer au commissariat de Manosque dans le cadre de son inscription au FIJAIT, le fichier des auteurs d’infractions terroristes.

Sauf que l’adresse était fausse. L’individu n’a jamais mis les pieds à Manosque et il dissimulait aux autorités son vrai lieu de résidence, à Marseille. (…) Il a été condamné à 14 mois de prison avec mandat de dépôt et a été incarcéré à Luynes. (…)

Connu et suivi par les autorités depuis plus de dix ans, l’individu originaire d’Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) avait été interpellé dans un train en Bulgarie en novembre 2011, avant son extradition vers la France.

Les enquêteurs avaient alors trouvé, cachée dans le boîtier de sa montre, une carte informatique contenant des fichiers permettant de préparer des actes de terrorisme. Soupçonné de

fréquenter une mosquée salafiste de Seine-Saint-Denis et d'avoir fait, le djihad, l'homme a toujours contesté sa participation aux combats qu'il aurait menés dans les zones pakistano-afghanes. Il niait également ses intentions de commettre un acte de terrorisme sur le sol européen. Le tribunal de Paris l'avait finalement condamné pour ces faits.

BFMTV